

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MAI 2007

Présents : tous les membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : GRATALOUP G.

Le Conseil Municipal de RONTALON, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude BUYER , Maire,

- a APPROUVE, après lecture, le procès-verbal de sa séance du 23 avril 2007
- a ETUDIE les propositions reçues pour le remplacement du photocopieur du secrétariat de la Mairie (1^{er} étage) et a RETENU celle de la Sté Avenir Bureautique, moins disante, et présentant le meilleur rapport qualité prix pour un photocopieur SHARP type AR M 207. Prix de l'appareil de base 1600 euros hors taxes plus 360 euros de carte réseau, soit 1960 euros H.T. (2.344,16 euros T.T.C.
En location, le coût mensuel serait de 43 euros hors taxes, soit 51,43 euros T.T.C.
Le Conseil a DECIDE d'opter pour cette formule.
- a PRIS connaissance des résultats , présentés par M.GONON, de l'appel d'offres lancé auprès des entreprises pour les travaux d'aménagement et de mise aux normes de sécurité, des locaux destinés au Centre de Loisirs Intercommunal, dans l'ancienne propriété des Sœurs.

Les marchés de travaux seront passés suivant la procédure adaptée, pour les lots suivants, avec les entreprises ayant présenté la meilleure offre :

- lot Menuiserie : Entreprise MARJOLLET, de MORNANT, moins disante, pour 10.318,75 hors taxes. La partie salle d'exposition, faisant l'objet d'un programme distinct, sera traitée par bon de commande ultérieurement.
- lot Cloisons, plâtrerie-peinture, faïence, carrelage : Entreprise CONFORT et Fils, de BRINDAS., moins disante, pour 18.156,54 euros hors taxes.
- lot V.M.C. : Entreprise FAYOLLE René, de RONTALON, moins disante, pour 6.209 euros, hors taxes.
- lot Electricité courants forts : Entreprise FAYOLLLE R. de RONTALON pour 35.830 euros, hors taxes.
- lot Electricité courants faibles : Entreprise FAYOLLE R., de RONTALON 6.417 euros , hors taxes.

Compte tenu des nombreux points de détail, la vérification des offres a demandé un travail important. Les travaux de remplacement de vitrages, imposés par les Services de Sécurité, n'ont pu être inclus dans l'appel d'offres et seront attribués ultérieurement

Le Conseil a AUTORISE M. le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.

M. GONON a expliqué que les travaux confiés aux entreprises dans cette opération représentent déjà un montant prévisionnel de 161.500 euros compte tenu de deux déjà réalisés.

D'autres travaux seront réalisés par les Services Techniques de la COPAMO, notamment travaux de plomberie et d'aménagement des sanitaires, et divers petits aménagements (casiers de rangement, anti-pince doigts, protection des angles saillants) en plus de ceux

déjà réalisés.

La demande de permis de construire relative aux modifications à apporter aux locaux est en cours d'instruction à la D.D.E. Elle a été complétée par la notice de sécurité. Une incertitude subsiste pour les travaux dans la salle d'activités n° 4 pour lesquels une demande de dérogation a été présentée pour le maintien du lambris bois et du revêtement mural en toile. En compensation du maintien de ces matériaux, une alarme de type 1 a été proposée.

Sans nouvelle difficulté importante, la partie Centre de Loisirs devrait pouvoir être terminée à fin juillet, permettant une ouverture courant août 2007. La partie « Salle d'Exposition » sera réalisée plus tard.

M. GONON a indiqué qu'un accès pour les véhicules a été créé à partir du parking des Randonneurs. Il reste des matériaux à apporter pour compléter la mise en forme du chemin. On pourra en récupérer sur le chantier de renforcement du réseau d'eau potable, route de Thurins.

En ce qui concerne l'autre partie des locaux, destinés à la vente, il n'y a pour l'instant qu'un seul artisan intéressé par le lot n° 1. (M. VIOLET)

En raison de quelques difficultés d'ordre technique avancées par le notaire après visite sur les lieux, sur le découpage des lots, les formalités de vente seront quelque peu retardées. Le Cabinet ATLAS, géomètre expert, va procéder à la mise au point du dossier.

Pour l'ensemble immobilier à vendre, il faudrait pouvoir maintenant avancer rapidement sur la viabilisation des différents lots par les réseaux (eau, égout, électricité) et procéder en même temps à l'enlèvement de l'ancienne cuve à fuel dans la cour.

Opérations d'urbanisme.

M. le Maire a donné un compte-rendu de la réunion d'information du 3 mai courant, tenue avec la S.E.M.CO.D.A. et des habitants de la Commune ayant postulé à l'acquisition d'un terrain ou d'un logement dans le cadre de l'un des deux projets en cours.

- réalisation de 11 maisons individuelles vendues construites par la SEMCODA, sur le terrain des Grandes Bruyères.

- réalisation d'un lotissement de 3 lots divisibles en deux permettant la construction de six maisons sur le terrain acquis à M. CHANTRE, chemin de la Fondelys.

Cette réunion a été très positive et a permis à chacun de se faire une idée plus précise des possibilités offertes. 80 % des demandeurs inscrits y ont participé.

Pour l'opération SEMCODA, les intéressés vont recevoir un dossier complet à établir. Après étude par le constructeur, il sera tenu compte de l'ancienneté de la demande avec priorité aux familles s'il y a trop de candidats. Le permis de construire est en cours d'instruction et si tout se passe bien, les maisons pourraient être livrées à l'automne 2008

Pour le lotissement de la Fondelys, en raison de difficultés techniques mises en avant par le notaire sur le mode de division des lots, deux solutions sont à l'étude, et la réalisation des maisons par un même constructeur n'est pas à exclure. Il faut poursuivre la réflexion, mais l'opération est conforme aux règles d'urbanisme. S'il y a trop de candidats intéressés il sera tenu compte de l'ancienneté des demandes

Pour l'aménagement du lotissement, les travaux vont pouvoir être réalisés prochainement, La difficulté étant de coordonner les interventions des concessionnaires des réseaux publics. Une réunion sera programmée sans tarder avec ces derniers, les entreprises, et le Cabinet ATLAS, maître d'oeuvre.

Travaux de voirie sur programme 2006 « Amendes de police »

Le dossier du projet élaboré par la D.D.E., conjointement avec la Commune, est

maintenant au point. M. le Maire a indiqué que la consultation des entreprises va pouvoir s'opérer en vue de la réalisation des travaux.

L'ensemble de ces travaux va générer des évacuation de déblais qu'il serait souhaitable de pouvoir conserver pour l'amélioration de chemins ruraux, la difficulté étant de pouvoir les acheminer par camion.

Compte-rendus de Commissions - Questions diverses.

Le CONSEIL, a entendu les interventions :

- de M. GONON sur les travaux de réparation du clocher confiés à l'Entreprise LE NY qui a resuivi en même temps la toiture de l'église, et a fait un bon travail .
Le paratonnerre a été également contrôlé et nous attendons le rapport de vérification (certains points de mise à la terre seraient à revoir).
 - sur un incident électrique survenu à l'Ecole, imputable à une mauvaise utilisation d'un appareil électrique dans le local Tisanerie.
- de M.CARRA Didier : - sur les travaux de fauchage des bordures de voies communales en cours, réalisés par nos agents de voirie
 - sur l'entretien au P.A.T. (point à temps) confié par la COPAMO à l'Entreprise COLAS et qui va débiter très prochainement. La Commune de RONTALON ne bénéficiera que de 7 tonnes d'émulsion, ce qui sera insuffisant.
 - sur une réunion du S.M.A.G.A.(Syndicat du Garon) concernant le bilan de Contrat de Rivière qui se termine. Un autre Contrat de Rivière se mettra en place cette année. Un travail va se faire sur la rivière de l'Artilla, d'abord sur St-MARTIN-en-HAUT et ensuite sur RONTALON, au niveau du Rieu et de la Durantière. Les travaux s'effectueront l'hiver sur les petits ruisseaux et pendant l'été sur les cours d'eau plus importants.
- de M. TARGE Pierre - sur les plantations florales en cours, prévues cette année (nouveau massif vers l'entrée du cimetière pour égayer un peu cet endroit.)
Il propose en outre de renouveler en 2007 l'inscription de la Commune au Concours Départemental des Villages Fleuris. Le Conseil donne son accord.
- de M. THIOLLIER Pierre sur le mauvais positionnement des feux de travaux sur le chantier en cours sur la R.D. 75, rendant dangereuse la sortie des riverains du chemin de la Fondelys aux abords du chantier des travaux de canalisations d'eau (renforcement) Plusieurs membres du Conseil signalent la vitesse excessive des automobilistes sur cette partie de la route départementale.
- de Mme SBRAVA Dominique : - sur les difficultés de fonctionnement du réseau informatique pour l'accès à internet, à l'Ecole publique. L'intervention d'un technicien est nécessaire.
 - sur l'absence de nouveaux éléments d'information quant à la fourniture des repas au Restaurant scolaire pour la rentrée de septembre.
- de Mlle CHAMBE Claudine :
 - sur une proposition de Mme Laurence ARPI , Directrice Artistique du Festival « Le Théâtre est dans le pré » qui va se dérouler dans la région prochainement, pour donner un spectacle en plein air à RONTALON, le 13 juillet 2007, lequel pourrait avoir lieu au Jardin Public.
La troupe est autonome et n'a pas besoin d'aide technique. Cette manifestation se déroulerait sous l'égide du Comité d'Animation, à 21 h.30.
Le Conseil donne son accord. La seule réserve émise est l'absence d'éclairage public pour l'accès des spectateurs
- Mlle CHAMBE donne ensuite différentes informations sur la prochaine saison

culturelle de la COPAMO (spectacles, Université tous Ages, conférences Connaissance du Monde, programme pour les scolaires, tarifs réduits pour les moins de 12 ans, abonnements spécifiques) Une réunion du Comité Culturel est programmée pour le 6 juin.

- de M. KEO KOSAL Nary :
 - sur la réunion de la Commission municipale « Jeunes » du 14 mai courant,
 - sur les nouvelles conditions du Contrat Enfance Jeunesse concernant le fonctionnement des Espaces Jeunes, et notamment l'encadrement des activités, avec les conséquences qui en découleront pour notre Espace Jeunes local, et d'autre part les risques de diminution des aides financières en raison des quotas imposés sur les taux d'occupation.

Le Conseil déplore le manque de communication constructive avec le Service Jeunesse de la COPAMO, et s'interroge sur les raisons de cette situation.

- de M. GRATALOUP : - sur la dernière assemblée générale du Comité du SYDER, tenue le 27 mars 2007 à Civrieux d'Azergues, au cours de laquelle il a été procédé au vote du Budget du Syndicat pour 2007, s'élevant à 22.129.720 euros pour la section de fonctionnement, et à 74.545.100 euros pour la section d'investissement.
D'autres questions importantes y ont été abordées, telles que la modification des Statuts du Syndicat imposée par l'autorité de tutelle, et les difficultés rencontrées avec le cablo-opérateur R.V.C. qui a une dette très importante envers le SYDER.
 - sur la réunion du Comité Action Sociale et Petite Enfance de la Communauté de Communes du 25 avril 2007 au cours de laquelle ont été traités les points suivant : extension des structures d'accueil des jeunes enfants (haltes-garderies) d'Orliénas et de Soucieu-en-Jarrest, création d'une halte-garderie itinérante, centralisation des inscriptions pour une meilleure utilisation de ces structures intercommunales.
 - sur la cérémonie de la Fête des Mères du 3 juin à la Salle des Fêtes
- de M. le Maire sur :
 - la proposition de l'Association Patrimoine en Pays Mornantais d'établir à l'occasion de la journée du petit patrimoine local du 24 juin prochain, un itinéraire de découverte sur les villages, notamment des anciens moulins. Il propose, avec l'autorisation du propriétaire des lieux, de faire dégager un peu les ruines de l'ancien moulin de Fondrieu avec le concours des Brigades Vertes. Il faut examiner avec ce Service si cette opération est possible car il y a aussi d'autres besoins notamment sur les itinéraires du P.D.I.P.R
 - M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie du Rhône en date du 11 mai 2007, indiquant que les élèves dont le responsable légal réside dans la Commune de RONTALON, continueront à bénéficier d'une liberté de rattachement en matière de Lycée, pour la rentrée scolaire 2007-2008, contrairement à ce qui avait été indiqué dans son courrier du 19 avril. 2007.
M. le Maire indique qu'il avait soutenu l'action des Parents d'élèves dans ce domaine, qui obtiennent ainsi satisfaction. En effet il n'y a pas de transport scolaire pour le Lycée d'OULLINS depuis notre village.
 - l'invitation adressée aux Conseillers Municipaux par la Communauté de Communes pour une rencontre le samedi 9 juin à 17 h.30, au Clos Fournereau à MORNANT, pour les 10 ans de la COPAMO, et pour participer en première au spectacle qui sera donné le lendemain pour la 3^{ème} Fête de la Vache, au même endroit.
 - M. le Maire informe qu'un courrier a été adressé au boucher qui avait sollicité un emplacement à RONTALON l'an dernier, sans y donner suite, afin de lui signaler l'arrêt

d'activité itinérante à RONTALON de M. NEEL.

- Le CONSEIL établit le tour de permanences au Bureau de vote pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2007